



AU SUJET DU CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS

MANDAT

Créé en 1978, le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) est un organisme à but non-lucratif voué aux droits et à la protection des réfugiés au Canada et dans le monde et à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada. Sont membres plus de 180 organismes engagés dans la protection et le parrainage des réfugiés et dans l'établissement des nouveaux arrivants. Le CCR est au service de ses membres pour leurs besoins en matière d'échange d'informations et d'expériences et de défense des droits.

Depuis plus de vingt-cinq ans, le CCR fait entendre sa voix au plan canadien sur les questions relatives à la protection des réfugiés et à l'établissement des nouveaux arrivants, en sensibilisant le grand public et en attirant sur ces questions l'attention de divers acteurs oeuvrant dans le domaine des politiques en matière de refuge et d'immigration, notamment les parlementaires, Citoyenneté et Immigration Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

ENJEUX PRINCIPAUX ACTUELS

- ◆ L'entente sur les tiers pays sûr avec les É.U.
- ◆ Les séparations prolongées des familles des réfugiés
- ◆ L'absence du droit d'appel pour les réfugiés
- ◆ Les retards dans le traitement des demandes des réfugiés parrainés par le secteur privé

DOMAINES D'INTÉRÊT

Le CCR a un éventail de préoccupations qui touchent les questions relatives aux immigrants et aux réfugiés, notamment :

- ◆ La traite des femmes et des filles
- ◆ L'impact du « tout sécuritaire »
- ◆ Le système de détermination du statut de réfugié
- ◆ La réinstallation des réfugiés
- ◆ La détention des immigrants et des réfugiés
- ◆ L'intégration des immigrants et des réfugiés
- ◆ L'accès des nouveaux arrivants aux services
- ◆ Les sans-statut
- ◆ La réunification des familles
- ◆ Les droits des enfants
- ◆ La lutte contre le racisme
- ◆ Les survivants de la torture

LES CONSULTATIONS DU CCR

Les membres du CCR et d'autres personnes intéressées se rencontrent deux fois par an lors des consultations, qui ont lieu vers la fin du printemps et vers la fin de l'automne, dans des villes différentes. Les consultations représentent une excellente occasion de réseautage et d'échange d'informations et permet au CCR d'établir ses politiques. Les représentants des médias sont les bienvenus à ces consultations. Consultez la page *Réunions* du site web du CCR

<http://www.ccrweb.ca/fra/apropos/reunions.htm> pour les détails sur les prochaines consultations.

Voir la page suivante

LES COMMUNIQUÉS

Vous trouverez une liste des communiqués du CCR dans notre Salle des médias au

<http://www.ccrweb.ca/fra/media/salledesmedias.htm>

Si vous désirez recevoir nos communiqués de façon régulière, veuillez envoyer un courriel au

media@ccrweb.ca

LES PORTE-PAROLE DU CCR

Les deux principaux porte-parole du CCR sont Wanda Yamamoto, Présidente, et Janet Dench, Directrice. Pour des entrevues en français, veuillez contacter Janet Dench.

POUR NOUS CONTACTER

Pour plus d'amples informations, veuillez contacter Colleen French, Coordinatrice de la communication et du réseautage, au (514) 277-7223, poste 1 ou au cfrench@ccrweb.ca



Conseil canadien pour les réfugiés Canadian Council for Refugees

Rapport annuel 2008-2009

Déclaration de principes

Le Conseil canadien pour les réfugiés est un organisme de regroupement sans but lucratif qui se voue à la défense des droits et à la protection des réfugiés au Canada et dans le monde, et à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada. Ses membres sont des organismes impliqués dans l'établissement, le parrainage et la protection des réfugiés et des immigrants. Le Conseil est au service de ses membres pour leurs besoins en matière d'échange d'informations et d'expériences et de défense des droits.

Comité exécutif

Présidente - Elizabeth McWeeny, Thunder Bay

Vice-président - Roberto Jovel, Toronto

Trésorière - Yasmine Dossal, Toronto

Secrétaire - Lisa Wyndels, Toronto

Conseillers - Muuxi Adam, Winnipeg; Mary Fiakpui, Edmonton; Oana Grigorescu, Ottawa; Deborah Isaacs, Vancouver; Anne-Marie Kabongo, Montréal; Gloria Nafziger, Toronto; Jeremias Tecu, Fredericton; Wanda Yamamoto, Winnipeg.

Présidence des groupes de travail

Immigration et établissement - Sherman Chan, Vancouver et Debbie Douglas, Toronto

Protection au Canada - Richard Goldman, Montréal et Debbie Hill-Corrigan, Toronto

Protection outremer et le parrainage - Heather MacDonald, Vancouver et Mary Purkey, Sherbrooke

Personnel

Directrice - Janet Dench

Administratrice - Guadalupe Macias

Directrice de la politique en matière d'établissement - Meissoon Azzaria

Coordinatrice de la communication et du réseautage - Colleen French

Adjointe aux politiques et programmes - Varka Kaladzhieva

Réceptionniste - Rosamaria Castro / Jasmine Minassian

Message de la présidente du CCR, Elizabeth McWeeny

Cette année marque le 40^e anniversaire de la signature par le Canada de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés. Depuis 1969, le Canada a acquis la réputation enviable de leader mondial dans la protection des réfugiés. Cette année, le CCR a activement célébré les réussites et souligné les lacunes du Canada en la matière. Malheureusement le Canada vient de diluer son engagement envers la protection des réfugiés, et la rhétorique des politiciens et des médias crée une nouvelle vague de xénophobie envers les réfugiés et les immigrants.

Il ya 40 ans, le Canada n'avait pas de système de détermination du statut de réfugié. Aujourd'hui, le Canada reconnaît en droit et dans ses politiques que tous les réfugiés, sans discrimination, ont droit à la protection au Canada et bénéficient de droits fondamentaux en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Notre système est considéré comme un modèle partout dans le monde, notamment parce que les décisions sont prises par un tribunal quasi judiciaire indépendant, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Le Canada a aussi été un leader dans la protection basée sur le genre et l'orientation sexuelle et a inclus le risque de renvoi vers la torture ou vers un risque pour la vie dans la définition des personnes nécessitant la protection.

Aujourd'hui, notre système de protection des réfugiés est menacé. Les changements législatifs proposés risquent de porter atteinte à un processus équitable, en supprimant la prise de décision de première instance de la CISR et en ne donnant qu'une protection de second ordre à certains réfugiés, selon leur nationalité. Ces propositions, jumelées aux nouvelles obligations de visa et à l'élargissement des exclusions du Tiers pays sûr, affaiblissent l'engagement du Canada envers la Convention sur les réfugiés. Le CCR milite pour un accès équitable, pour une décision de première instance par un organisme indépendant et pour un processus d'appel sur le fond.



SOULIGNER LES RÉUSSITES
SOUTENIR LE CHANGEMENT

Suite à la page 2 >>>

Suite de la page 1 >>>

Malheureusement, le Canada demeure inefficace pour réunir les familles et le CCR a continué à travailler fort sur cette question. Les enfants, entre autres, sont laissés dans des conditions précaires pendant des années. Le traitement des demandes est souvent injustement lent, surtout en Afrique. En outre, les demandes de tests ADN coûteux et des exclusions en vertu de la loi allongent davantage les délais de traitement.

L'évolution récente de la migration temporaire marque un changement radical dans la politique canadienne effectué sans véritable débat public. Pour un pays bâti sur l'immigration, la migration temporaire à grande échelle a d'importantes implications. Le CCR et ses membres ont soulevé des préoccupations à ce sujet, tout en défendant les droits des travailleurs temporaires.

L'augmentation de la pauvreté chez les immigrants au Canada est une préoccupation majeure pour le CCR. L'impact de la discrimination, de l'itinérance, des difficultés croissantes dans le marché du travail et le manque d'accès aux services ont été durement ressenties en 2009 et restent une priorité.

Sur une note plus positive, plus d'un demi-million de réfugiés ont été réinstallés au Canada au cours des 40 dernières années. 200 000 d'entre eux ont été réinstallés grâce au Programme de parrainage privé des réfugiés. Toutefois, le Canada pourrait et devrait faire davantage. Depuis 2000, moins de 11 000 réfugiés ont été réinstallés en moyenne chaque année, comparativement à une moyenne de 18 000 dans les années 1980 et 1990.

Au cœur de ces défis, le CCR demeure engagé à la protection des droits des réfugiés et à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada. Le climat actuel d'hostilité du public envers les réfugiés et les immigrants exige un dialogue renouvelé avec le gouvernement, une sensibilisation accrue du public, des alliés et de partenaires d'autres secteurs et une forte solidarité envers les réfugiés qui comptent sur nous.

Faits saillants en 2008 - 2009

Vicente et sa famille ont été présentés dans une publication du CCR soulignant le besoin d'un traitement juste pour les réfugiés. Photo soumise.

> **Enfants :** Par le biais d'ateliers, de résolutions, de rapports et de dialogue avec le gouvernement, le CCR a souligné l'impact des politiques sur les enfants. Le CCR a exhorté Citoyenneté et Immigration Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada à faire de l'intérêt supérieur de l'enfant une considération primordiale. Le CCR a souligné de nombreux cas où les intérêts des enfants sont négligés, dans le domaine de la séparation familiale, de la détention et des motifs d'ordre humanitaire.

> **Système de détermination du statut de réfugié :** Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a dévoilé des plans visant à modifier le système de détermination du statut de réfugié lors de la Consultation d'automne du CCR en 2008. Le CCR

a activement fait pression pour que les atouts du système actuel soient préservés. Malheureusement, le ministre a refusé de consulter le CCR. Entretemps, le CCR a continué à soutenir la mise en œuvre de la Section d'appel des réfugiés.

> **Campagne sur les prêts de transport pour les réfugiés :** Le CCR a diffusé à grande échelle l'information concernant l'impact dévastateur des prêts de transport pour les réfugiés (les réfugiés réinstallés doivent payer leur transport au Canada). Cette préoccupation a trouvé écho dans les médias et dans un éventail d'organismes à travers le pays.



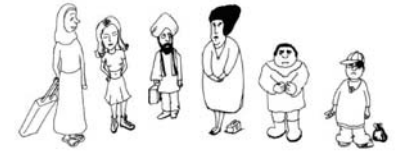
Le CCR a lancé une campagne de cartes postales pour convaincre le gouvernement canadien d'éliminer les prêts de transport pour les réfugiés.

Faits saillants en 2008 - 2009



Djamel Ameziane est un des réfugiés à Guantanamo qui est parrainé pour la réinstallation au Canada.
Photo : Center for Constitutional Rights.

- > **Les réfugiés à Guantanamo :** Le CCR a appuyé ses membres qui ont présenté des demandes de parrainage de réfugiés détenus à Guantanamo, qui ne sont accusés d'aucun crime mais ont besoin d'un endroit où vivre en liberté et sécurité.
- > **Politique anti-oppression :** En mai 2009, après un long processus de réflexion, les membres du CCR ont adopté une politique anti-oppression, qui engage l'organisme à lutter contre l'oppression dans tous les domaines de son travail.
- > **Guide - Des avenues pour la justice entre les genres :** En suivi au travail sur l'intégration d'une approche basée sur le genre aux services d'établissement, le CCR a développé le guide *Des avenues pour la justice entre les genres*, un outil pratique destiné aux organismes.
- > **Longs retards aux bureaux des visas :** Le CCR s'est penché sur les longs délais de traitement dans certains bureaux des visas pour les réfugiés parrainés et les personnes à charge des réfugiés. Les retards sont particulièrement prononcés en Afrique, notamment au bureau des visas de Nairobi. Un rapport a été produit, Nairobi: Protection retardée, protection refusée.
- > **Travailleurs temporaires :** Le nombre croissant de non citoyens admis au Canada avec un visa de travail temporaire préoccupe toujours le CCR. Un dépliant a été produit pour sensibiliser le public au changement radical dans la politique canadienne.
- > **Tiers pays sûr :** Le CCR a subi un décevant revers concernant sa contestation judiciaire de la désignation des États-Unis comme pays sûr pour les réfugiés, puisque la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre cette cause.
- > **Réfugiés palestiniens :** Le CCR a participé à une campagne internationale pour la réinstallation des réfugiés palestiniens forcés de fuir l'Irak et coincés dans des camps à la frontière. Gloria Nafziger a représenté le CCR au sein d'une délégation internationale qui a visité ces camps.



Le Guide Des avenues pour la justice entre les genres aide les organismes à adopter une approche basée sur le genre dans leur travail avec les nouveaux arrivants.



Lisa et Jordan ont été réunis avec leur mère au Canada en juillet après 7 ans de séparation, dont 5 ans pour traiter leur dossier.



Le CCR a publié un dépliant de sensibilisation au sujet du nombre croissant de personnes ayant un permis de travail temporaire.



Des enfants palestiniens jouent au camp de réfugiés Al-Hol en Syrie. Gloria Nafziger a représenté le CCR au sein d'une délégation en novembre 2008. Photo : Gloria Nafziger.

- > **Gala 30e anniversaire :** La célébration du 30e anniversaire du CCR s'est conclue avec la tenue d'une soirée gala très réussie à Toronto en novembre 2008. Cet événement a souligné la solide réputation du CCR, acquise par 30 années de travail inlassable en faveur des droits des réfugiés et des immigrants.

Rapport de Yasmine Dossal, Trésorière du CCR

Le CCR tient à remercier tous ses donateurs, membres et sympathisants pour leur appui indéfectible qui nous a permis de poursuivre, avec conviction, notre travail de protection des droits des réfugiés au Canada et partout dans le monde.

Pour que la voix du CCR demeure forte et respectée, nous demandons à nos communautés de nous offrir le soutien nécessaire pour répondre à nos besoins financiers.

Le CCR ne reçoit aucun financement de base des gouvernements et doit donc compter sur ses amis, donateurs et sympathisants pour le soutien financier. Le personnel et l'Exécutif du CCR élaborent présentement un plan visant à relever les défis financiers de l'organisme. Ce plan se penchera sur l'augmentation du nombre de membres et de donateurs, la diversification des sources de financement, et l'obtention des ressources nécessaires pour couvrir les coûts opérationnels.

Pour la réussite de ce plan financier, nous vous demandons, à vous qui connaissez et soutenez le travail du CCR, de nous soutenir de l'une des façons suivantes:

- > Encourager votre organisme et d'autres à devenir membres du CCR.
- > Identifier les organismes pouvant parrainer des événements tels les consultations du CCR.
- > Faire un don unique ou périodique (vous recevrez un reçu pour fins d'impôt).
- > Participer aux consultations du CCR.
- > Se porter bénévole pour des activités du CCR, à l'un des organismes membres du CCR.

Votre contribution, peu importe sa forme, est extrêmement utile au CCR pour l'aider à atteindre son objectif de faire du Canada un endroit accueillant pour les réfugiés et les nouveaux arrivants.

Le Conseil canadien pour les réfugiés est un organisme sans but lucratif. Numéro d'entreprise : 11883 0470RR 0001. Les dons sont déductibles d'impôt.

Rapport financier vérifié pour l'exercice terminé le 31 août 2009

	2009	2008
	\$	\$
Produits		
Subventions		
Gouvernements	128 323	90 514
Autres subventions	8 010	51 936
Dons	162 852	122 926
Événements - bénéfice	32 357	600
Inscriptions - conférences	72 815	51 945
Cotisations	57 198	57 130
Publications	1 943	2 049
Intérêts	3 618	4 331
	467 116	381 431
Charges		
Salaires	190 029	178 108
Frais de conférences	91 345	52 897
Comité exécutif	13 918	11 788
Groupes de travail	28 079	14 016
Éducation publique et réseautage	50 968	47 430
Administration	44 686	43 589
Collecte de fonds	43 870	15 805
	462 895	363 633
Excédent des produits sur les charges	4 221	17 798
Bilan au 31 août 2009		
Actif		
Court terme		
Encaisse	13 701	16 055
Portion à court terme des placements	88 341	98 715
Débiteurs	53 393	41 376
Frais d'avance	3 222	1 687
	158 657	157 833
Placements	40 000	40 000
	198 657	197 833
Passif		
Court terme		
Créditeurs	15 302	14 822
Apports reportés	52 897	56 774
	68 199	71 596
Actifs nets		
Affectés au fond de stabilisation du revenu	20 000	20 000
Non affectés	110 458	106 237
	130 458	126 237
	198 657	197 833

Ceci est un résumé. Des copies de l'état vérifié intégral sont disponibles au bureau du CCR.

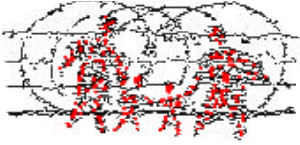
CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS

6839A Drolet #302, Montréal QC, H2S 2T1

tél. (514) 277-7223, fax (514) 277-1447

courriel : info@ccrweb.ca site web : www.ccrweb.ca





À propos des réfugiés et des immigrants : Un glossaire terminologique

De nombreux termes sont employés pour désigner les réfugiés et les immigrants. Certains ont des définitions juridiques et d'autres ont des connotations péjoratives. L'usage des bons termes est essentiel au respect des personnes et aux échanges informés dans ce domaine.

À PROPOS DES RÉFUGIÉS

Un réfugié : une personne qui a dû fuir la persécution.

Un réfugié au sens de la Convention : une personne dont la situation correspond à la définition qui se trouve dans la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. Cette définition est reprise dans la loi canadienne et est largement acceptée à l'échelle internationale. Afin de correspondre à la définition, une personne doit se trouver hors de son pays d'origine et craindre avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

Un demandeur d'asile : une personne qui demande l'asile. Avant une détermination, on ne peut dire si le demandeur d'asile est ou non un réfugié.

Un demandeur du statut de réfugié ou un revendicateur du statut de réfugié : une personne qui a demandé l'asile (ces termes s'emploient plus couramment au Canada que « demandeur d'asile »).

Une personne protégée : (selon la *Loi canadienne sur l'immigration et la protection des réfugiés*) une personne reconnue par le Canada comme soit (a) réfugié au sens de la Convention, soit (b) une personne à protéger (c'est-à-dire une personne qui ne satisfait pas la définition de la Convention mais qui se trouve dans une situation semblable définie par la loi canadienne comme nécessitant la protection, par exemple parce qu'elle est menacée de torture).

Un réfugié réinstallé : un réfugié à qui on offre la résidence permanente dans un pays autre que celui

dans lequel il se trouve. Les réfugiés réinstallés au Canada sont reconnus réfugiés par le gouvernement avant leur arrivée au Canada (par contre, les demandeurs d'asile reçoivent une détermination au Canada).

Une personne déplacée à l'intérieur de son propre pays : une personne déplacée de force mais qui demeure à l'intérieur de son pays d'origine.

Un apatride : une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant. Certains (mais pas tous) réfugiés sont apatrides. De la même façon, les apatrides ne sont pas forcément des réfugiés.

Vous allez peut-être également entendre ... réfugié politique ou économique : ces termes n'ont aucune signification au sens juridique et porte confusion du fait qu'ils suggèrent incorrectement qu'il existe différentes catégories de réfugiés.



À PROPOS DES IMMIGRANTS

Un immigrant : une personne qui s'est établie dans un autre pays. Les immigrants choisissent de déménager, tandis que les réfugiés sont forcés de fuir.

Un résident permanent : une personne qui a le statut de résident permanent au Canada.

Un immigrant reçu : ce terme, encore utilisé parfois, a été officiellement remplacé par le terme « résident permanent ».

D'autres termes pour désigner des personnes qui se trouvent hors de leur pays natal

Un étranger: une personne autre qu'un citoyen canadien ou un résident permanent (selon la *Loi canadienne sur l'immigration et la protection des réfugiés*)

Un résident temporaire : une personne qui a la permission de rester au Canada sur une base temporaire (les catégories principales sont les étudiants, les travailleurs temporaires et les visiteurs).

Un migrant : une personne qui se trouve hors de son pays d'origine. Ce mot désigne parfois toute personne qui est hors de son pays natal (incluant ceux qui sont citoyens canadiens depuis des décennies). Plus souvent, ce mot désigne les personnes qui sont présentement en train de se déplacer et celles qui ont un statut temporaire ou qui n'ont aucun statut au pays dans lequel ils vivent. On l'applique le plus souvent à ceux qui se trouvent au bas de l'échelle sur le plan économique. Par exemple, c'est rare que l'on entend parler d'un homme d'affaires migrant.

Un migrant économique : une personne qui change de pays afin d'entreprendre un travail ou afin d'avoir un meilleur futur économique. Ce terme est correctement employé lorsque les motivations sont purement d'ordre économique. Cependant, les motivations des migrants sont généralement très complexes et ne sont pas nécessairement immédiatement identifiables. Il est donc dangereux d'appliquer ce terme trop rapidement à un individu ou à un groupe de migrants.

Sans papiers/Sans statut : une personne qui n'a pas reçu la permission de rester dans le pays ou qui est restée au-delà de la période de validité de son visa. Peuvent être inclus dans ce terme des personnes qui ont été pénalisées par les failles du système, tels les demandeurs d'asile dont la demande a été refusée mais qui ne sont pas renvoyés à cause d'une situation de risque généralisé dans leur pays d'origine.



Vous allez peut-être également entendre :

Immigrant illégal/migrant illégal : ces termes sont considérés problématiques parce qu'ils criminalisent la personne, plutôt que l'acte d'entrer ou de séjourner de façon irrégulière dans un pays. Qui plus est, l'utilisation du terme peut porter un jugement erroné et hâtif sur le statut de la personne. Dans le cas des personnes fuyant la persécution, le droit international reconnaît que les réfugiés pourraient être contraints d'entrer dans un pays sans autorisation et il serait donc inexact de les qualifier de « migrants illégaux ». De la même façon, une personne qui se trouve dans un pays de façon irrégulière pourrait être victime de coercition par des trafiquants : une telle personne devrait être traitée comme la victime d'un crime, et non pas comme un malfaiteur.

Illégal : ce terme détient une connotation péjorative du fait qu'il transfère l'illégalité du statut à la personne. L'utilisation du terme a provoqué le slogan « personne n'est illégal ».

Quelques éléments de réflexion... Les immigrants et les réfugiés sont souvent associés à des métaphores aquatiques, par exemple lorsqu'on parle d'un pays inondé par des étrangers, des flux de réfugiés et des vagues d'immigrants. Quel est l'impact de ces images sur nos perceptions des personnes en question?

Pour des informations supplémentaires
veuillez contacter :

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS
6839-A Drolet #302, Montréal, QC, H2S 2T1
Tél. 514-277-7223 Téléc. 514-277-1447
Courriel ccr@web.ca Site www.web.ca/~ccr/

X Le Canada respecte les droits de tous les réfugiés et immigrants qui vivent au Canada

✓ Les Canadiens sont fiers, avec raison, de leur Charte des droits et libertés et des engagements du Canada envers les droits de la personne, mais notre dossier n'est pas sans tache. À titre d'exemple, le Canada s'est fait critiquer par le Comité contre la torture des Nations Unies et le Comité des droits de l'homme des Nations Unies pour ne pas avoir reconnu sa responsabilité, en tant que signataire de la *Convention contre la torture*, de ne pas renvoyer une personne vers un pays où il y a un risque de torture, sans exception.¹⁸

✓ Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a critiqué le Canada à plusieurs reprises pour sa lenteur à réunir les familles de réfugiés, en violation de la *Convention relative aux droits de l'enfant* qui exige que les États traitent avec diligence les demandes de réunification familiale.¹⁹

✓ En 2000, la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme a identifié une série de failles dans le système canadien de détermination du statut de réfugié, dont l'absence d'un appel sur le fond pour les demandeurs refusés.²⁰ Plusieurs de ces failles n'ont pas été abordées, tel que le démontrent les conclusions du Comité contre la torture des Nations Unies dans le cas de M. Falcon Rios. Le Comité a conclu que le processus canadien de demande d'asile n'a pas efficacement évalué son risque d'être torturé.²¹

? Références et ressources supplémentaires :

¹Convention relative au statut des réfugiés, Article 33. *Convention contre la torture*, Article 3. Disponible à : www.ohchr.org.
²*Singh v. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration*. (1985) 1 SCR 177.
³Convention relative au statut des réfugiés, Article 31. Ceci se reflète dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (s. 133) qui stipule qu'un réfugié ne peut être accusé d'une infraction pour l'usage de faux documents.
⁴HCR. *Pièces d'identité pour les réfugiés*. Document EC/SCP/33
⁵Un demandeur du statut de réfugié débouté peut demander un contrôle par la Cour fédérale, mais seulement si la Cour l'autorise à le faire et seulement sur des questions juridiques techniques. Ceci signifie que même si la détermination du statut de réfugié est erronée, elle ne sera pas nécessairement invalidée par la Cour fédérale. Les autres recours disponibles pour les demandeurs d'asile ne permettent pas une révision de la détermination initiale : l'Examen des risques avant renvoi (ERAR) ne prend en considération que de nouvelles preuves; la demande pour considérations humanitaires ne reconsidère pas la détermination du statut de réfugié (et le demandeur peut être déporté pendant que la demande est en instance). Pour plus de détails, voir CCR, *L'appel des réfugiés : Mais est-ce que personne n'écoute?*, mars 2005. www.ccrweb.ca/appelmars05.pdf

? Références et ressources supplémentaires (suite) :

⁶Commission de l'immigration et du statut de réfugié. *Rapport sur les rendements 2006-2007*. Disponible à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2006-2007/inst/irb/irb00-fra.asp>
⁷Selon le US Committee for Refugees and Immigrants (USCRI), les pays dont le revenu par habitant est de plus de 10 000 dollars US (dont le Canada) accueillent un maigre 5% des réfugiés du monde entier. USCRI. *World Refugee Survey 2007*. p.13, tableau 13.
⁸USCRI. *World Refugee Survey 2007*. p.13, tableau 12.
⁹USCRI. *World Refugee Survey 2007*. p.13, tableau 12.
¹⁰USCRI. *World Refugee Survey 2007*. p.15, tableau 15.
¹¹USCRI. *World Refugee Survey 2007*, p.15, tableau 15.
¹²Pour les années 2003 à 2006, seulement sept demandes sur un total de 99 980 ont été jugées irrecevables pour des raisons de sécurité. Ce calcul a été fait par le Conseil canadien pour les réfugiés à partir de statistiques obtenues de Citoyenneté et Immigration Canada.
¹³Terence Corcoran. « Immigration report worth ignoring ». *The National Post*. 14 mars 2006.
¹⁴*Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) : Le processus, les progrès et les perspectives*, 4 septembre 2003, page 42. Disponible à www.statcan.ca/francais/freepub/89-611-XIF/89-611-XIF2003001.pdf (en date du 20 mars 2007)
¹⁵Picot, Garnett, Feng Hou et Simon Coulombe. *Le faible revenu chronique et la dynamique du faible revenu chez les nouveaux immigrants*. Statistique Canada, Direction des études analytiques : documents de recherche. Volume 2007, numéro 294, pp. 7, 29. Disponible à : www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2007294.pdf
¹⁶Frank Oliver, Débat à la Chambre des communes, 12 avril 1901. Frank Oliver est devenu par la suite ministre de l'Immigration.
¹⁷« Allocation du premier ministre au Forum urbain mondial ». 19 juin 2006. Disponible à : www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1212
¹⁸Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR) *Conclusions et recommandations du Comité contre la torture : Canada*. CAT/C/CR/34/CAN. 7 juillet 2005, para. 5 (a) et (b); HCR/NUDH. *Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 19 de la Convention: Conclusions et recommandations du Comité contre la torture*. CAT/C/CO/34/CAN, para. 4(a); HCR/NUDH. *Conclusions et recommandations du Comité des droits de l'homme: Canada*. CCPR/C/CAN/CO/5, avr. 2006, para. 15. Disponibles à : www.ohchr.org
¹⁹Comité des droits de l'enfant. *Observations finales du Comité des droits de l'enfant : Canada*. CRC/C/15/Add.37, juin 1995, para. 15, 24; *Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 44 de la Convention, Observations finales : Canada*. CRC/C/15/Add.215, oct. 2003, para. 47. Disponibles à : www.ohchr.org
²⁰Commission interaméricaine des Droits de l'Homme. *Report on the situation of human rights of asylum seekers within the Canadian refugee determination system*. OEA/Ser.L/V/II.106, Doc. 40. Disponible à : www.cidh.oas.org
²¹CAT. Cas No. 133/1999: *Falcon Rios v. Canada*. Disponible à : www.ohchr.org

Pour plus d'informations, consultez le www.ccrweb.ca

Au-delà des apparences

Les mythes et préjugés sur les réfugiés et les immigrants au Québec et au Canada



X Les vrais réfugiés sont ceux qui patientent à l'étranger dans des camps de réfugiés. Les demandeurs d'asile au Canada passent avant leur tour et ne sont pas aussi dignes d'attention.

✓ Les réfugiés sont des personnes qui sont forcées de quitter leur foyer parce que leurs droits ont été violés. Tous les réfugiés, peu importe où ils se trouvent, ont droit à la protection. Prétendre que certains réfugiés sont plus méritants que d'autres revient à dire que les êtres humains n'ont pas tous la même valeur.

✓ Le Canada a des obligations légales envers les réfugiés au Canada en vertu de la *Convention relative au statut des réfugiés* et de la *Convention contre la torture*.¹ De plus, la Cour suprême du Canada a confirmé que la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux demandeurs d'asile le droit à la justice fondamentale.² Les demandeurs d'asile au Canada ne sont pas tous reconnus comme réfugiés, cependant ils doivent tous être entendus afin de s'assurer que personne ne soit renvoyé là où il risquerait la persécution ou la torture. Le Canada n'a pas les mêmes obligations légales envers les réfugiés qui font une demande de réinstallation de l'extérieur du Canada.

✓ Les réfugiés ne devraient pas être obligés d'attendre passivement qu'on les aide. Les réfugiés font ce qu'ils peuvent pour sauver leur vie et celle de leur famille. Les réfugiés sont des survivants – et parmi ceux qui réussissent à arriver jusqu'au Canada, plusieurs ont surmonté bien des difficultés!

X Les vrais réfugiés ne voyagent pas avec de faux documents.

✓ **A**u contraire, le droit international reconnaît que les réfugiés n'ont souvent d'autre choix que d'entrer illégalement dans un pays d'asile. La *Convention relative au statut des réfugiés* interdit de ce fait aux gouvernements de pénaliser les réfugiés qui entrent ou demeurent illégalement sur leur territoire.

✓ **L**es mesures d'interception utilisées par de nombreux gouvernements, dont le gouvernement canadien, pour empêcher les gens d'accéder à leur territoire, forcent les réfugiés à utiliser des passeurs et de faux documents pour arriver en lieu sûr. Parmi les mesures d'interception, on retrouve l'obligation d'avoir un visa et les vérifications d'identité faites par les compagnies aériennes et autres transporteurs.

✓ **L**ors de la première moitié du 20^e siècle, de nombreux Juifs fuyant la persécution nazie ont eu recours à de faux documents pour atteindre un lieu sûr et ont par la suite été reconnus comme réfugiés.

✓ **P**our plusieurs réfugiés fuyant la persécution, un faux document de voyage constitue la seule façon de s'échapper. Les gouvernements répressifs refusent souvent d'émettre des passeports aux dissidents politiques connus – ou les mettent en prison s'ils en font une demande. Les réfugiés sont parfois dépouillés de leurs pièces d'identité en fuyant un conflit ou n'ont pas le temps de prendre leurs documents avant de fuir vers un endroit plus sûr.

“ *Étant donné les circonstances dans lesquelles ils sont parfois contraints de quitter leur pays d'origine, des réfugiés risquent peut-être davantage que d'autres étrangers de se trouver sans pièces d'identité.* ”
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

X Le système canadien de détermination du statut de réfugié doit être réformé pour être plus rapide.

✓ **P**ar sa nature même, la détermination du statut de réfugié est un processus difficile. Accorder la priorité à la vitesse du processus au détriment d'autres critères mène à de mauvaises décisions.

✓ **C**ontrairement à d'autres pays possédant un système de détermination du statut de réfugié, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas et l'Afrique du Sud, le Canada n'accorde pas un appel sur le fond aux demandeurs refusés, même si un appel pour les réfugiés a été inclus dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* en 2001. En conséquence, les mauvaises décisions rendues au Canada ne sont pas toujours corrigées et les réfugiés risquent d'être refoulés vers la persécution.⁵

✓ **L**e temps de traitement de la détermination du statut de réfugié dépend du niveau d'efficacité avec lequel le gouvernement gère le processus. Une des causes de l'augmentation du temps de traitement est le fait que le gouvernement ne nomme pas des commissaires en temps opportun à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. De 2006 à 2007, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a finalisé 23% moins de cas que prévu⁶ à cause du manque de commissaires.

X Le Canada fait plus que sa part pour aider les réfugiés et les demandeurs d'asile, si on le compare à d'autres pays.

✓ **S**eulement un faible pourcentage de tous les réfugiés et demandeurs d'asile font leur demande dans les pays les plus riches, dont le Canada.⁷ En 2006, la Tanzanie à elle seule a accueilli plus de réfugiés que le Canada, la France, l'Australie, les États-Unis, l'Allemagne, l'Espagne et le Japon réunis.⁸ Alors que la Syrie, le Tchad, le Kenya, la Thaïlande, la Chine, l'Iran et la Jordanie ont chacun accueilli plus de 250 000 réfugiés en 2006, le Canada n'en a accueilli que 43 500.⁹

✓ **L**e Canada donne beaucoup moins par habitant en soutien aux réfugiés à l'étranger que la Norvège, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas et l'Irlande. À titre d'exemple, en 2006, la Norvège a donné près de 9 fois plus d'argent par habitant que le Canada aux agences internationales d'aide aux réfugiés.¹⁰ Par habitant, le Canada n'était que le douzième plus grand donateur aux agences internationales d'aide aux réfugiés en 2006.¹¹

X Les demandeurs d'asile représentent une menace à la sécurité du Canada.

✓ **L**es demandeurs d'asile ne représentent pas une menace à la sécurité – ils sont en quête d'un lieu sécuritaire et d'une protection face aux menaces à leur propre vie.

✓ **L**es demandeurs d'asile sont tous assujettis à un contrôle de sécurité préliminaire, en place depuis novembre 2001. À travers ce processus, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) fait subir un contrôle à tous les demandeurs d'asile à leur arrivée au Canada. Depuis la mise en place de ce contrôle, un nombre statistiquement insignifiant de demandeurs ont été considérés comme représentant un problème de sécurité.¹²

✓ **I**l est beaucoup plus difficile d'entrer au Canada à titre de réfugié qu'à titre de visiteur, parce que le processus de détermination du statut de réfugié implique des contrôles de sécurité du SCRS et de la GRC, la prise des empreintes digitales et des entrevues. Il est peu probable qu'une personne voulant commettre un acte violent s'exposerait à des contrôles si détaillés.

✓ **L**a *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* exclut les demandeurs du statut de réfugié s'ils sont jugés inadmissibles pour des raisons de sécurité, de grande criminalité, de crime organisé ou d'atteinte aux droits humains.

“ *Nous avons peut-être besoin d'une politique pour contrer le terrorisme, mais celle-ci ne doit pas avoir comme point de départ l'immigration ou la détermination du statut de réfugié.* ”
- Terence Corcoran, *The National Post*

X Les immigrants de la catégorie du regroupement familial contribuent moins au bien-être du Canada que les immigrants de la catégorie économique.

✓ **L**es familles apportent une contribution positive importante à la société canadienne. Selon l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, ces derniers tendent à s'établir plus facilement s'ils ont le soutien de leur famille.¹⁴

✓ **S**elon une étude de Statistique Canada de 2007, les immigrants de la catégorie du regroupement familial sont moins susceptibles, immédiatement après leur arrivée au Canada, de disposer d'un faible revenu que ceux de la catégorie des travailleurs qualifiés.¹⁵

✓ **L**a contribution des individus à la société se fait de différentes façons. On ne peut évaluer cette contribution sociale, qu'elle soit immigrante ou née au Canada, en termes purement économiques; il s'agirait là d'une grave erreur. Dans notre économie complexe, toute contribution est nécessaire et valorisée peu importe le niveau de revenu. Les gens participent de bien d'autres façons, en tant qu'aidants naturels, leaders, artistes, travailleurs communautaires, aînés.

X Le Canada intègre les nouveaux arrivants avec plus de difficulté aujourd'hui qu'il y a un siècle. Les immigrants sont plus diversifiés en ce moment.

✓ **L**es craintes au sujet de l'intégration des immigrants ne sont pas nouvelles. À chaque génération, on s'inquiète à savoir si les immigrants nouvellement arrivés s'intégreront aussi bien que ceux arrivés depuis plus longtemps.

✓ **I**l y a cent ans, la population du Canada était en fait plutôt diversifiée, comprenant les Premières Nations, une importante population chinoise, surtout dans l'Ouest, des Afrocanadiens installés au Canada depuis des générations, et des populations de divers héritages européens. Le racisme a fait en sorte que cette diversité a été plutôt écartée du mémoire historique. Parmi les immigrants de la première heure arrivés en grand nombre, on considérait certains Européens comme posant un grand défi au niveau de l'intégration. Les Ukrainiens, par exemple, étaient perçus par plusieurs comme des étrangers à cause de différences alléguées en termes de race (slave), de langue, de religion (orthodoxe) et de coutumes. En 1901, un député a déclaré à la Chambre des communes que l'assimilation des Ukrainiens « signifie l'intermariage de nos fils et de nos filles avec ceux dont la race et les idées sont étrangères. »¹⁶

✓ **L**a diversité n'est pas à craindre : elle représente une force pour le Canada.

“ *Convenablement nourrie, la diversité du Canada est notre grand atout.* ”
- Stephen Harper, premier ministre du Canada



Conseil canadien pour les réfugiés Canadian Council for Refugees

La revue de l'année : Les préoccupations de 2009

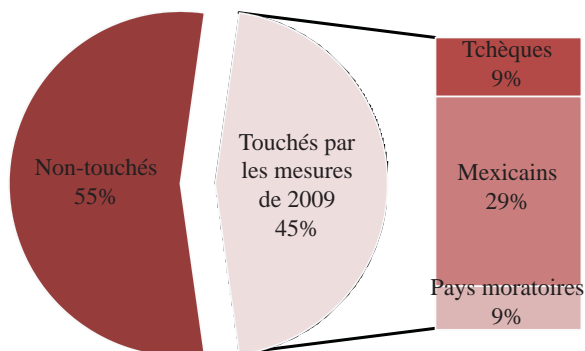
Le Canada ferme ses portes aux réfugiés

Au cours de l'été 2009, le gouvernement canadien a vigoureusement fermé la porte à ceux et celles qui cherchent l'asile au Canada, en imposant un visa aux ressortissants de la République tchèque et du Mexique (malgré les graves violations des droits humains qui se produisent dans ces pays), et en refoulant les ressortissants des pays sous moratoire, dont l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, le Haïti, l'Irak et le Zimbabwe, qui font une demande d'asile à la frontière canado-étasunienne. Plusieurs de ces personnes auraient été reconnues comme réfugiées au Canada, mais risquent maintenant d'être déportées par les États-Unis.



Nuemi et Bebe, déportées au Mexique par le Canada qui a refusé de leur accorder la protection. Elles ont survécues mais la soeur de Bebe a été assassinée par les personnes qu'elles avaient fuies. Photo : David Cooper/GetStock.com

Demands d'asile exclus par les mesures de 2009*



* Selon les données de janvier à juin 2009

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a également annoncé des projets de modification du système canadien de détermination du statut de réfugié qui rendrait ce système moins équitable. Soulignons l'introduction proposée d'un système à deux vitesses, avec des protections moindres pour certains demandeurs selon le pays d'origine, et une décision de première instance de moins bonne qualité. Ces changements augmenteront le risque que le Canada refole des réfugiés vers la persécution, en violation de ses obligations juridiques.



Vicente et sa famille, profilés par le CCR en 2009.

Érosion de l'engagement du gouvernement envers les réfugiés

Les réfugiés ont également été blessés par le langage très négatif utilisé à leur égard dans le discours public. Les références faites par les représentants du gouvernement à de « faux » demandeurs, et l'utilisation d'autres termes trompeurs ont été largement reprises dans les médias. Le discours du gouvernement a favorisé l'hostilité envers les réfugiés : les réfugiés par conséquent se sentent moins les bienvenus au Canada et le soutien du public pour la protection des réfugiés a été miné. La rhétorique négative a également alimenté de façon plus générale la xénophobie et le racisme, qui touchent non seulement les réfugiés mais également les immigrants et les minorités racialisées.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration Jason Kenney a également suggéré que les demandeurs d'asile au Canada sont de « faux réfugiés » et que « les vrais réfugiés » se trouvent outremer. Le CCR rejette totalement cette idée. Qu'ils soient au Canada ou outremer, les réfugiés ont le même droit à la protection et le même besoin de protection.

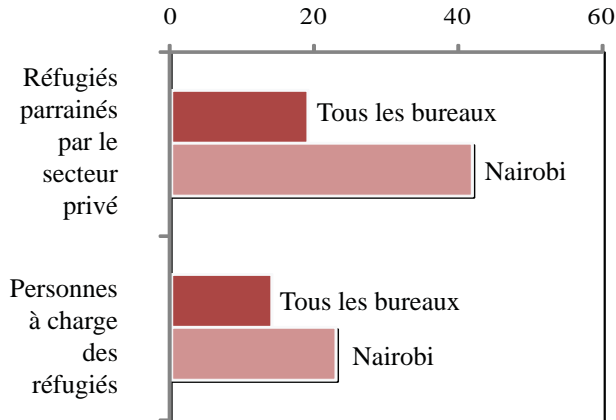
En vertu de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, le Canada a des obligations juridiques envers les personnes qui sont au Canada et qui demandent notre protection. L'année 2009 marque le 40e anniversaire de la signature par le Canada de cet instrument fondamental de la protection des réfugiés.

Retards dans le traitement outremer : Protection retardée, protection refusée

Les retards importants sont une caractéristique bien connue du traitement canadien des dossiers d'immigration, mais le bureau des visas à Nairobi se distingue par ses délais de traitement extraordinairement longs.

En 2009 les délais de traitement à Nairobi se sont allongés. En 2008, la moitié des réfugiés parrainés par le secteur privé a attendu plus de 40 mois. À la mi-2009, le temps d'attente a grimpé à 42 mois (3 ans et demi).

Délais de traitement (en mois)*



*Données de juillet 2008 à juin 2009

Les membres de famille de réfugiés au Canada font également face à des attentes d'une longueur insoutenable si leur dossier est traité à Nairobi.

Le bureau des visas de Nairobi s'occupe d'une zone immense (18 pays et près de 7 millions de km²), traite un nombre important de demandes et manque de ressources pour répondre à la tâche. La zone dont s'occupe le bureau des visas de Nairobi est aussi une zone où vivent de nombreux réfugiés; beaucoup d'entre eux ont besoin de réinstallation.

Les délais de traitement extrêmement longs à Nairobi sont inacceptables. Les délais disproportionnés imposés aux Africains traités par le bureau des visas de Nairobi sont discriminatoires dans les faits, même si ce n'est pas l'intention.



Jordan et Lisa avec leur mère. Le traitement de leur demande de réunification familiale à Nairobi a pris plus de cinq ans.

Accent sur les droits des enfants

2009 a marqué le 20e anniversaire de la signature de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Les enfants non-citoyens, ainsi que les enfants autochtones, sont ceux qui souffrent le plus des violations par le Canada de ses obligations envers les droits des enfants.

> Les enfants en détention

Les enfants ne devraient pas être détenus aux fins d'immigration. Selon la loi canadienne, la détention des mineurs doit n'être qu'une mesure de dernier recours. Malgré cela, les enfants sont régulièrement détenus au Canada, parfois pour des périodes de plusieurs semaines, et non seulement dans des circonstances exceptionnelles.

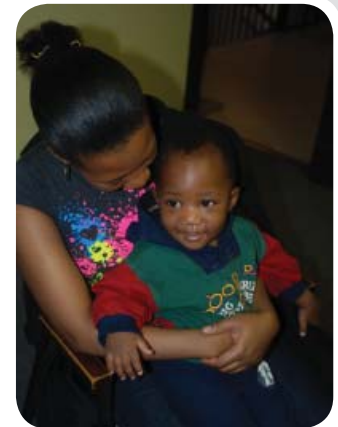


Ummi montre à son fils né au Canada une photo de sa soeur, qu'il n'a jamais vue. Ummi a fait une demande de réunification pour sa fille en 2005 et elle attend toujours. Photo : Settlement Arts/Anna Hill.

> Réunification des enfants et de leur famille : retards et obstacles

Les enfants doivent être avec leurs parents – le Canada manque à son obligation en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant de s'assurer que les enfants soient réunis avec leurs parents aussi vite que possible. Dans certains cas, ils sont séparés de leurs deux parents et confiés à des personnes âgées de leur famille ou à des voisins. Il est inadmissible que la norme de traitement à certains bureaux des visas, tel Nairobi, soit de deux ans (de nombreux enfants attendent plus, beaucoup plus que deux ans).

Les longs délais ont un impact psychologique profond et à long terme, entraînant des conséquences importantes pour la réussite à l'école, au travail et dans la vie.



Akin et sa mère. Ils ont été détenus pendant 49 jours.



Travailleur guatémaltèque sur une ferme au Québec. Photo : canadabrian/Getty.com

Le statut temporaire signifie que les droits des travailleurs ne sont pas pleinement protégés. Dans son rapport de l'automne 2009, la vérificatrice générale du Canada s'est préoccupée du fait que les travailleurs étrangers temporaires sont vulnérables à l'abus.

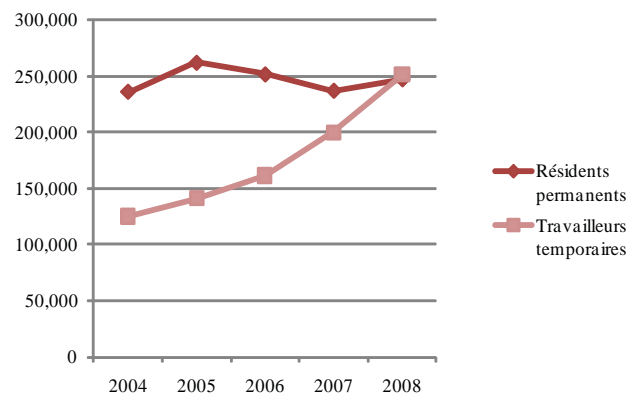
En octobre 2009, le gouvernement fédéral a proposé des modifications au Programme des travailleurs étrangers temporaires, suite à l'inquiétude croissante concernant le traitement inéquitable de ces travailleurs. Toutefois, les changements proposés pénalisent davantage les travailleurs qu'ils ne les protègent. De plus, ces changements ne font rien pour remettre en question la politique de base qui s'appuie sur la migration temporaire pour combler les demandes en main d'œuvre des employeurs.

L'essor de la migration temporaire au Canada : Un changement de cap radical

De plus en plus de personnes sont admises au Canada avec un permis de travail temporaire, plutôt que comme résidents permanents. Au cours des récentes années, le nombre de personnes présentes au Canada à titre de travailleurs étrangers temporaires a plus que doublé.

Traditionnellement, les immigrants arrivent au Canada avec un statut permanent et la plupart deviennent citoyens. Le récent virage vers la migration temporaire constitue un changement radical de politique, effectué sans véritable débat public.

Comparaison des nouveaux résidents permanents et des travailleurs temporaires, 2004-2008

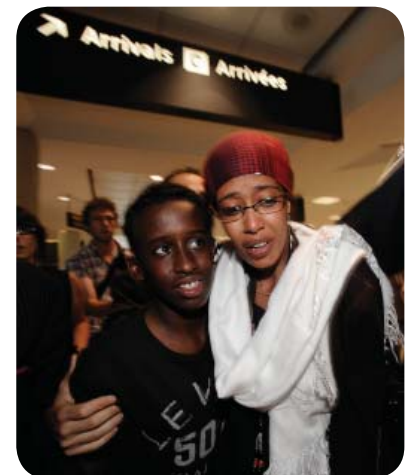


Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Faits et chiffres 2008

La citoyenneté à deux vitesses remise en question

En 2009, l'inquiétude a augmenté quant au fait que tous les citoyens canadiens ne sont pas considérés égaux.

Des modifications à la Loi sur la citoyenneté sont entrées en vigueur en avril 2009, entraînant des conséquences importantes sur la transmission de la citoyenneté canadienne aux enfants. Les modifications créent deux classes de citoyenneté, dont une classe inférieure qui n'a pas le droit de transmettre la citoyenneté canadienne à ses enfants (biologiques ou adoptifs). Il y a en conséquence un nouveau risque que des enfants de citoyens canadiens soient apatrides.



Suaad Hagi Mohamud réunie avec son fils. Photo : Lucas Oleniuk/Getty.com



Abdullah Almalki. Photo : Wikipedia/Joshua Sherurcij

Le cas de Suaad Hagi Mohamud, une citoyenne canadienne d'origine somalienne bloquée à Nairobi, et celui d'Abousfian Abdelrazik, coincé en suspens à l'ambassade du Canada à Khartoum, ont mis en lumière le fait que certains citoyens, selon leur race et leur religion, se voient refuser les droits, libertés et protections qui doivent être garantis à tous les citoyens. Le problème fut illustré de façon dramatique par l'absence d'un conférencier lors d'un atelier du CCR sur ce thème, Abdullah Almalki, citoyen canadien torturé en Syrie, à qui on a interdit l'accès au vol Ottawa - Windsor.

Le Parlement et les tribunaux négligent les réfugiés

L'année a commencé et s'est terminée par un coup dur pour les réfugiés, causé par les institutions canadiennes.

En février, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre un appel de la contestation judiciaire de l'entente sur les tiers pays sûrs, confirmant la décision du tribunal inférieur qui permet au gouvernement de renvoyer les réfugiés aux États-Unis, que ce pays soit sûr ou non. La Cour d'appel fédérale a statué que le fait que « les États-Unis ne se conforment pas « réellement » [à ses obligations envers les réfugiés] n'est pas pertinent. »

En décembre, la Chambre des communes a défait en troisième lecture un projet de loi pour forcer la mise en œuvre de la Section d'appel des réfugiés. Les demandeurs d'asile au Canada se voient renier l'appel que le Parlement leur a accordé dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en 2001. En conséquence, le destin des réfugiés continuera d'être déterminé par un seul décideur, sans appel sur le fond qui puisse corriger les erreurs.



La Cour suprême du Canada.

Diminution du nombre de réfugiés et d'immigrants de la catégorie de la famille

Le plan d'immigration de 2010 du gouvernement maintient le même nombre total d'immigrants, mais réduit le nombre de réfugiés et d'immigrants de la catégorie de la famille. Le gouvernement prévoit que seulement 8% des nouveaux résidents permanents en 2010 seront des réfugiés. Il s'agit de la plus faible proportion de réfugiés depuis au moins 20 ans (la moyenne était 12% au cours des deux dernières décennies).

Plan d'immigration (minimum)				
	2009	%	2010	%
Économiques	140 300	58	156 300	65
Familles	68 000	28	57 000	24
Réfugiés	23 600	10	19 600	8
Autres	8 100	3	7 100	3
Total	240 000		240 000	



John Chol, présenté dans un article du Winnipeg Free Press sur les prêts de transport.
Photo : Winnipeg Free Press/Boris Minkevich

Prêts de transport : Un lourd fardeau en période économique difficile

En 2009, de nouvelles voix se sont élevées pour demander au gouvernement canadien d'absorber les coûts des prêts de transport pour les réfugiés. À travers le pays, les médias ont dépeint les effets dramatiques des prêts de transport sur les réfugiés réinstallés et leur famille. De nombreux acteurs, dont des professeurs, des professionnels de la santé et des gouvernements municipaux, demandent au gouvernement de changer sa politique.



40e anniversaire de la signature par le Canada de la Convention sur les réfugiés

2009 a marqué le 40e anniversaire de la signature par le Canada de la Convention relative au statut des réfugiés, 18 ans après son adoption par les Nations Unies.

Les membres du CCR ont profité de l'occasion pour souligner les actions du Canada envers les réfugiés, avec le thème « Souligner les réussites, soutenir le changement ».



VOULEZ-VOUS EN SAVOIR PLUS?

Consultez le site web du CCR :

www.ccrweb.ca/preoccupations2009

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS

6839A Drolet #302, Montréal QC, H2S 2T1

tél. (514) 277-7223, téléc. (514) 277-1447

courriel : info@ccrweb.ca

décembre 2009



LISTE DES PUBLICATIONS - décembre 2009

Ressources de sensibilisation du public - La plupart des documents sont disponibles au : www.ccrweb.ca

* Peut être obtenu sur commande adressée au bureau du CCR (Voir le bon de commande pour les prix *).

Des bons de commande sont disponibles à : <http://www.ccrweb.ca/documents/publicationsorderform.pdf>.

Ressources du CCR de sensibilisation du public

Les droits des réfugiés et des immigrants au Canada

- ✓ *Des vies en jeu : comprendre les défis actuels relatifs au processus de demande d'asile, *Livret*, 05/2009
- ✓ *40^e anniversaire de la signature par le Canada de la Convention sur les réfugiés, 1969-2009. *Dépliant*, 03/2009
- ✓ *Situation des réfugiés au Canada : Une introduction aux enjeux des réfugiés et des immigrants, *Livret*, 10/2008
- ✓ *Justice pour les réfugiés et les immigrants : quelques enjeux clés, *dépliant*, 06/2008
- ✓ Les demandeurs d'asile au Canada : Certains faits, *Fiche d'informations* 10/2007
- ✓ *Au delà des apparences : mythes et préjugés sur les réfugiés et les immigrants au Québec et au Canada, *Dépliant et présentation powerpoint* 03/2007
- ✓ À propos des réfugiés et des immigrants : un glossaire terminologique, *Fiche d'information* 04/2004

Aidons et encourageons les réfugiés

- ✓ *J'aide et encourage les réfugiés, *Macarons et autocollants*
- ✓ Pétition à la Chambre des communes

Apatridie et le Canada

- ✓ *L'apatridie et le Canada : une introduction, *Fiche d'informations*, 03/2009

Des vies en suspens : des ressortissants des pays moratoires se trouvent dans un vide juridique

- ✓ Des vies en suspens : Les facettes des demandes pour considérations humanitaires, *Profils* 03/2007
- ✓ *Des vies en suspens, *DVD (10 mins) et Guide de discussion de vidéo*, 05/2006
- ✓ Des vies en suspens : Des ressortissants des pays moratoires se trouvent dans un vide juridique, *Dépliant*, 10/2005

Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis

- ✓ L'Entente sur les tiers pays sûr : Impact sur les demandeurs du statut de réfugié, *Fiche d'informations*, 01/2005
- ✓ 10 raisons pour lesquelles le tiers pays sûr est une mauvaise affaire, *Dépliant* 03/2005

La discrimination et la sécurité

- ✓ Le temps se refroidit: la discrimination envers les Arabes et les musulmans au Canada, *Dépliant* 10/2004
- ✓ Questions sur les mesures de sécurité au Canada et leur impact sur les réfugiés et les immigrants, *Dépliant* 10/2004

Les longs délais de traitement

- ✓ *Nairobi : Protection retardée, protection refusée, *Livret*, 10/2009

Les prêts de transport pour les réfugiés

- ✓ *Vers l'élimination du fardeau des prêts de transport pour les réfugiés, *Cartes postales*, 07/2009
- ✓ Vers l'élimination du fardeau des prêts de transport pour les réfugiés, *Fiches d'informations et profils*, 10/2008
- ✓ *Frais cachés : Rembourser le prêt de transport aux réfugiés, *DVD*, 09/2008

La protection des personnes ayant subi la traite

- ✓ La protection des victimes de la traite au Canada: Une invitation à passer à l'action, *Fiche d'informations* 02/2008
- ✓ *La Protection des victimes de la traite au Canada, *Dépliant* 11/2007
- ✓ *Proposition d'amendement législatif pour la protection des victimes de la traite des personnes : Foire aux questions (FAQs), *Livret* 11/2007
- ✓ *Proposition pour des amendements législatifs visant à assurer la protection des personnes victimes de la traite, *Fiche d'information* 11/2007

La réinstallation des réfugiés

- ✓ Les réfugiés palestiniens forcés de fuir l'Irak, 04/2009

La réunification familiale et les enfants séparés

- ✓ *Séparés à jamais : les membres de la famille exclus, *profils* 04/2008
- ✓ *Le coût de la séparation, *DVD (7 mins)*, 03/2008
- ✓ *Le manifeste sur la réunification familiale, *Affiche (recto seulement, 8.5x11 po.)* 04/2006

La Section d'appel des réfugiés

- ✓ Appel à mettre en oeuvre la Section d'appel des réfugiés, *Fiches d'information et guide de rencontre*, 10/2009

Les droits des réfugiés et des immigrants au Canada

- ✓ Rapport sur le racisme systémique et la discrimination dans les politiques canadiennes sur l'immigration et les réfugiés (en anglais), 11/2000

Des vies en suspens : des ressortissants des pays moratoires se trouvent dans un vide juridique

- ✓ Des vies en suspens : les limites des considérations humanitaires, 09/2006
- ✓ Des vies en suspens : des ressortissants des pays moratoires se trouvent dans un vide juridique, 07/2005

La détention

- ✓ La détention et l'intérêt supérieur de l'enfant, 11/2009

La discrimination et la sécurité

- ✓ Certificats de sécurité – Les étapes suivantes, 04/2007

Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis

- ✓ Soumission supplémentaire au Conseil des ministres relative à la désignation des É.U. comme tiers pays sûr, (en anglais) 04/2007
- ✓ Le tiers pays sûr : Mémoire au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, 02/2007
- ✓ Moins sûrs que jamais : contester la désignation des É-U comme tiers pays sûr pour les réfugiés, 11/2006
- ✓ Les portes se ferment pour les réfugiés : Rapport sur la première année de l'entente sur les tiers pays sûrs, 12/2005

La protection des personnes ayant subi la traite

- ✓ La traite des femmes et des filles : rapport des rencontres, 11/2003

Les questions liées au genre

- ✓ *Des avenues pour la justice entre les genres, *Guide*, 09/2009
- ✓ *Des avenues pour la justice entre les genres, *Trousse d'outils*, 11/2006
- ✓ Analyse de l'établissement basée sur le genre : Rapport de recherche (en anglais), 11/2006

La réinstallation des réfugiés

- ✓ La réinstallation des réfugiés ayant des besoins médicaux, (en anglais) 02/2008
- ✓ Programme des réfugiés parrainés par le secteur privé : défis et possibilité de l'heure, 04/2006
- ✓ Y a-t-il un moyen plus rapide? Parrainage privé des réfugiés, 10/2003

Les réfugiés irakiens

- ✓ La crise des réfugiés irakiens : appel au renforcement de la réponse canadienne, 10/2008
- ✓ Document d'information à propos des réfugiés irakiens et le Canada (en anglais), 04/2007
- ✓ Analyse des refus à Damas des demandes de la part des irakiens parrainés par le secteur privé (en anglais), 12/2006

La réunification familiale et les enfants séparés

- ✓ Soumission sur les membres de famille exclus, règlement 117(9)(d) (en anglais), 06/2007
- ✓ Plus qu'un cauchemar : les retards dans la réunification familiale des réfugiés, 11/2004
- ✓ Les impacts sur les enfants de la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (en anglais), 11/2004

La Section d'appel des réfugiés

- ✓ L'appel des réfugiés : Mais est-ce que personne n'écoute?, 03/2005

Informations pratiques

L'Entente du tiers pays sûr entre le Canada et les États-Unis

- ✓ Avis aux personnes se trouvant aux États-Unis qui désirent faire une demande d'asile à la frontière canadienne, *Fiches d'informations*, (en anglais, français, espagnol et créole) 08/2007
- ✓ L'Entente sur le tiers pays sûr : Impact sur les demandeurs du statut de réfugié, *Fiche d'informations*, 01/2005

La réunification familiale et les enfants séparés

- ✓ Des stratégies d'intervention dans des cas de réunification familiale : guide pratique, 02/2008

Des vies en suspens : Les ressortissants des pays moratoires se trouvent dans un vide juridique

- ✓ Fiche d'informations pour les ressortissants du Burundi, Liberia et Rwanda sans statut permanent au Canada, 08/2009
- ✓ Fiche d'informations pour les ressortissants des pays sous moratoire et sans statut permanent au Canada, 07/2007

À propos du CCR

- ✓ *Conseil canadien pour les réfugiés : travaillons ensemble au service des personnes réfugiés et immigrants, *dépliant, présentation powerpoint, présentoir*
- ✓ *Livres de résolutions (anglais) - Des résumés des résolutions adoptées par le CCR et de leur suivi